

Achats groupés et groupements de consommateur, quand l'union fait baisser les prix

Florence Quille (à Lille), le 04/04/2016 à 12h27

Consommer autrement. Les groupements de consommateurs se multiplient en France, avec d'importantes économies à la clé.



Les groupements de consommateurs permettent d'économiser sur sa facture de mutuelle santé. / Michel Gaillard/REA

Consommateurs de tout poil, unissez-vous ! Dans un contexte économique tendu, avec un pouvoir d'achat en berne, la formule n'a jamais été aussi judicieuse. Dans le Nord, la commune de Lompret a montré l'exemple, en investissant le champ de l'assurance santé.

Inquiète de voir 12 % de ses retraités renoncer aux soins faute de pouvoir financer une mutuelle complémentaire, elle a décidé de regrouper les demandes de ses administrés afin de négocier de meilleurs tarifs. Une association a été créée pour porter le projet, et un courtier sélectionné : Solidaire-Assur, entreprise de l'économie sociale et solidaire.

Après consultation des habitants, un appel d'offres a été lancé et l'assureur « M comme Mutuelle » retenu. Grâce au tarif négocié, les retraités peuvent choisir parmi trois formules d'assurance celle qui leur convient le mieux, en fonction des garanties souhaitées, à un prix s'étalant entre 41 € et 90 € par mois. L'économie réalisée est substantielle : de l'ordre de 430 € par an. Une cinquantaine de familles ont déjà souscrit à l'offre...

L'expérience a fait des émules et nombre de communes sont en train de lui emboîter le pas. Sachant qu'en France, 700 000 salariés partent chaque année à la retraite et perdent de ce fait le bénéfice de leur mutuelle d'entreprise, le marché s'annonce immense.

Le phénomène des regroupements de consommateurs touche également la fourniture d'énergie, autre gros poste de dépense des ménages. La loi de 2009 sur l'ouverture des marchés permettant à chaque consommateur de choisir son fournisseur d'énergie, plusieurs associations ont tenté de fédérer les intérêts de clients potentiels.

En 2014, Familles de France a ainsi proposé à ses adhérents un achat groupé pour le gaz et l'électricité. Économie réalisée : entre 10 % et 14 % sur le prix du kilowattheure par rapport au tarif réglementaire. L'UFC-Que choisir a aussi proposé une opération de ce type, à laquelle ont souscrit 75 000 foyers.

Le site Internet www.placedesenergies.com, lui, joue le rôle de « courtier » pour négocier avec les fournisseurs des réductions de prix. « *Les demandes émanent souvent de communes, car cela rassure les administrés d'être épaulés par leur ville*, explique Olivier Tainmont, responsable du site qui couvre toute la France.

Mais ce n'est nullement indispensable car les achats groupés sont ouverts et tout le monde peut en profiter. »

Florence Quille (à Lille)